



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 février 2024

#SIA2024 : Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'engage à soutenir la démarche initiée par la filière blé dur et l'interprofession Intercéréales autour d'un Plan de Souveraineté Blé Dur

Ce jeudi 29 février, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est engagé à soutenir la démarche initiée par la filière blé dur et l'interprofession Intercéréales autour d'un Plan de Souveraineté Blé Dur.

Signature de l'engagement autour d'un Plan de Souveraineté Blé Dur

Alors que la consommation de pâtes ne cesse de croître (+ 8 % depuis 2019), les surfaces de blé dur ont été divisées par deux en moins de 15 ans. Cette contraction de la production est essentiellement due à un déficit d'attractivité de la culture pour différentes raisons : insécurité technique, le blé dur sensible aux aléas météorologiques, insécurité commerciale avec une forte dépendance aux marchés internationaux, besoins de R&D, etc. Par ailleurs, l'industrie pastière ne couvre qu'une partie de la consommation nationale (35 % des volumes en 2023).

Face à ce constat, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a signé la proposition de Plan de souveraineté blé dur porté par la filière et par Intercéréales.

Organisé autour de 3 volets concernant la sécurisation de la filière, sa décarbonation et la sélection variétale, ce plan a pour objectif de proposer à tous les maillons de la filière des solutions concrètes de court, moyen et long terme à travers plusieurs actions complémentaires.

Dans le détail, il visera à travers un processus de co-construction entre les filières, l'interprofession et les pouvoirs publics, à :

1. **Enrayer le déclin constaté, développer les surfaces** et les volumes produits, notamment par la recherche sur les questions génétiques et agronomiques.
2. **Reconquérir des parts de marché** pour les pâtes pour arriver à 45 % de parts de marché d'ici 2033 (soit 1 % / an sur 10 ans), par la valorisation de pâtes issues de filières durables et fabriquées en proximité des bassins de production.
3. **Réduire l'empreinte carbone pour inscrire la filière sur le long terme** : - 20 % d'émission de GES d'ici à 2030 par rapport à 2015, en accord avec les travaux sur la feuille de route décarbonation.
4. **Sécuriser une partie de la filière** en instaurant des contrats entre les différents maillons (producteurs, collecte et industriels) et par la réflexion sur les différents mécanismes assurantiels.

Prévu sur une durée initiale de 5 ans, avec un montant de 43 millions d'euros, dont une part Etat susceptible d'y être consacrée estimée à 11 millions d'euros, ce plan a vocation à

associer une grande diversité d'acteurs: Institut technique, organismes de recherche, chambres d'agriculture, interprofessions, entreprises.

Les travaux se poursuivront dans les semaines qui viennent afin que les premières actions puissent être lancées au plus vite.

« Nous souhaitons que la filière blé dur s'inscrive dans la stratégie générale enclenchée par le gouvernement : celle de rebâtir la souveraineté alimentaire de notre pays. L'objectif est double, produire plus et plus durablement afin de faire face aux défis alimentaires, environnementaux, sanitaires, climatiques et économiques. » **Marc Fesneau**

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Contacts presse Intercéréales

Mathieu Massimi - 06 12 55 17 07

Mathieu.m@tmarkoagency.com

Mathilde Toulet - 06 58 51 78 02

mtoulet@intercereales.com